



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

L'ordre du jour concerne :

- 1 Modification budgétaire
- 2 Accord local de gouvernance

Compte-rendu du conseil municipal réuni
le 3 juin 2019 -

Par suite à la convocation du 28 mai 2019, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 3 juin 2019 à 20 h 30, sous la présidence de Mme Marie-Jeanne Tronchet, Maire.

Etaient présents : Emmanuel Bruggeman, Christian Lallemand, Cyrille Fromentin, Éric Chicault, David Leblanc, Céline Kasperek, Stéphanie Brasseur, Sylvain Rollet.

Absents ayant donné procuration : Catherine Tschambser à Cyrille Fromentin, Evelyne Brisson à Emmanuel Bruggeman.

Absent non excusé : Jérôme Sarrazin.

David Leblanc est élu secrétaire de séance.

1-Modification budgétaire: Après les observations de la Préfecture de la Marne, il apparaît que les lignes de trésoreries ne doivent pas apparaître sur le budget. Ce sont des opérations traitées en direct avec la trésorerie. Seuls les emprunts à rembourser doivent y être inscrits. En conséquence, le BP est unanimement approuvé pour 2 552 475 € dont 319 189 € en fonctionnement et 2 233 286 € en investissement.

2-Accord local de gouvernance : Avec l'arrivée de la communauté de communes de Mourmelon, un accord local de gouvernance avait été trouvé pour deux années. A l'unanimité, le conseil renouvelle l'accord local de gouvernance, avec aucun changement pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10.

Fait à Moncetz-Longevas le 4 juin 2019

Le secrétaire de séance : David Leblanc

(affichage : « p'tit chez nous », abri bus Longevas).